

Dans le cas actuel, le ministère Semlin fut renvoyé le 26 février dernier, et les élections générales auront lieu le 9 juin prochain, un intervalle d'un peu plus de trois mois. De sorte que l'intervalle s'écoulant entre le renvoi du ministère et les élections générales dans cette province est à peu près le même que celui qui s'est écoulé dans la province de Québec dans le cas Mercier ; et je ne sache pas que le lieutenant-gouverneur Angers ait été blâmé ou que Votre Excellence l'ait requis de s'expliquer pour avoir laissé s'écouler un tel intervalle entre le renvoi des ministres et les élections générales.

Je désire maintenant soumettre à la considération de Votre Excellence, comme un précédent qui s'applique particulièrement à la situation politique actuelle dans cette province, les circonstances qui ont accompagné la formation de la première administration de M. Pitt.

Ces circonstances comprennent le renvoi d'un ministère ; la formation d'un nouveau cabinet dont les membres n'avaient pas de sièges dans la Chambre des Communes ; les votes de censure de la Chambre ; la prorogation du parlement sans qu'il eût voté les subsides, et l'intervalle de plusieurs mois écoulés entre le renvoi des ministres et l'appel au peuple. Je cite le passage suivant de "Todd's Parliamentary Government in England, 2e éd., vol. 1, p. 143."

"Le 19 décembre 1783 fut formée la première administration de M. Pitt. Le comte Temple, qui avait été nommé secrétaire d'Etat, voulait la dissolution immédiate du parlement. Mais Pitt ne voulait pas y consentir, étant d'avis que le moment où l'on pourrait en appeler au peuple avec succès n'était pas encore venu. Il décida sagement de donner au sentiment public le temps de s'affermir ; sur quoi Temple démissionna, le 22 du même mois, laissant le jeune premier ministre affronter seul la lutte la plus violente qui eût encore été engagée en parlement. Car, bien que Pitt possédât la plus entière confiance du Roi et le support de la Chambre des Lords, une puissante phalange de la Chambre des Communes s'élevait contre lui. Son cabinet se composait de sept personnes qui, toutes, sauf lui-même, étaient pairs du Royaume. Son seul aide dans la Chambre des Communes était son ami Dundas. Il fut assailli de suite de toutes les manières imaginables par une opposition hostile—votes de non-confiance, censures du gouvernement, obstruction et embuches de toute sorte. Mais il tint bon ; et bien que pressé souvent par ses partisans, et par le Roi lui-même, de dissoudre le parlement, il refusa de le faire jusqu'à ce qu'il fut convaincu que le pays était prêt à le supporter. Ce ne fut que le 24 mars qu'eut lieu la prorogation, suivie immédiatement de la dissolution. Mais tel était la violence de l'opposition que Pitt fut obligé de proroger avant la passation de l'acte des subsides. Cependant, lorsque le nouveau parlement fut rassemblé, on constata que le montant des dépenses non-autorisées était minime, de sorte qu'il n'y eut ni objection ni demande d'indemnité par rapport à ces dépenses. L'opinion du pays sur les grandes questions engagées entre Pitt et la Coalition avait été exprimée dans l'intervalle par de nombreuses adresses au Roi. Cette opinion fut clairement confirmée par l'élection d'une Chambre des Communes qui donna un appui triomphant à la nouvelle administration. Au delà de 160 députés, presque tous oppositionnistes, perdirent leur siège à cette élection."

Dans le cas rapporté ci-dessus, il s'écoula quatre mois entre l'entrée en fonction de M. Pitt, à la face d'une chambre hostile, et l'époque de l'appel au peuple. Naturellement, je n'entends pas inférer que M. Martin a voulu imiter M. Pitt en retardant la dissolution du parlement "jusqu'à ce qu'il fût convaincu que le peuple était prêt à le supporter", et je ne voudrais pas non plus recommander qu'on suivit un pareil précédent. Mais, comme je le disais dans ma lettre du 24 mars dernier au secrétaire d'Etat, j'ai été avisé que de tenir les élections générales avant la revision semi-annuelle des listes des électeurs, laquelle devait avoir lieu dans environ deux mois—le premier lundi de mai—priverait de leur franchise des milliers de résidents habiles à voter, dans un temps où des questions de la plus haute importance devaient être soumises au peuple. Et j'ai agi d'après l'avis de mes conseillers constitutionnels. A ce propos, j'attirerai l'attention de Votre Excellence sur le fait que, dans la Colombie-Britannique, la population augmente dans une proportion beaucoup plus considérable